

CHAPITRE 5

Les demi-civilisés :
Le succès au détour de la censure

Sauf exception, la littérature engagée
ne produit que de détestables romans.

JEAN-CHARLES HARVEY, 1971¹.

Si les romans d'Éva Senécal et de Jovette-Alice Bernier présentent des cas de détournements de réception, de dérapages sur des questions morales — voire politiques — qui les ont menés à l'oubli littéraire, *Les demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey emprunte le parcours sinueux et renversé d'un détour inattendu. En effet le roman, assez mal reçu dans les premiers temps, mais surtout condamné maladroitement par la censure épiscopale de Québec, a connu un renversement de faveur dès les années trente et un intérêt soutenu depuis. Présenté comme un cas de *martyr littéraire*, Harvey a pu réclamer au cours de la Révolution tranquille le titre de précurseur, et son roman, par un détour chez monseigneur Villeneuve, celui d'œuvre classique de l'avant-guerre, représentative d'une opposition à ce que les historiens ont nommé la Grande Noirceur.

1. Voir « Témoignages de romanciers canadiens-français. Jean-Charles Harvey », in *Le roman canadien français*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes », tome III, 1971, p. 305-315.

« *Tu ne liras point* » (de romans)

En fait, la condamnation des *Demi-civilisés* en 1934 achève une série de coups d'éclats commis par le clergé contre les productions romanesques. Tout au cours du XIX^e siècle, les ecclésiastiques n'ont pas hésité à condamner ce genre, qui ne représentait pour eux qu'un instrument au service du désordre social et religieux. Toutefois, la multiplication des romans-feuilletons français dans les journaux, la popularité des éditions bon marché et les progrès de l'alphabétisation ayant provoqué selon un inquiet « un vrai déluge qui a envahi nos campagnes les plus reculées² », on a fini par accepter le compromis que constituaient les romans édifiants et les récits historiques romancés. Néanmoins, il demeurait hors de question de tolérer le réalisme et le naturalisme, qui faisaient alors des vagues dans une France honnie, en proie aux tourments de la laïcisation, voire du socialisme.

La mainmise des ultramontains sur la société canadienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle permet au clergé de n'avoir pas à continuellement user de la censure contre les romanciers nationaux et leurs œuvres. Bien sûr, la violence des attaques contre l'Institut canadien de Montréal (puis contre le *Canada-Revue*) et les strictes lois de l'Index imposaient une forme d'autocensure aux auteurs et aux éditeurs qui se méfiaient des représailles. Le réveil de la fin du siècle, dont témoignent la fondation de l'École littéraire de Montréal, la chute du gouvernement conservateur et l'essoufflement du rigorisme ultramontain, incite certains auteurs à proposer au public des œuvres moins conformistes. Le clergé essaiera d'effacer ces lapsus littéraires par le geste de la censure, un acte à double tranchant qui « se trouve être, à lui seul, à la fois l'interdit et la peine³ ».

Au début du XX^e siècle, trois autres romans ont été censurés dans des conditions semblables à celles qui entourent l'œuvre de Jean-Charles Harvey: *Marie Calumet* de Rodolphe Girard en 1904, un

2. Edmond ROUSSEAU, « Préface », in *Les exploits d'Iberville*, Québec, Typographie de C. Darveau, p. vii.

3. « Le châtement, en ce cas, consiste dans la prohibition elle-même, se confond avec elle, s'y épuise. Ainsi la censure donne-t-elle l'impression d'être parfois *moins* et parfois *davantage* que l'interdit. » Jean-Paul VALABREGA, « Fondement psycho-politique de la censure », in *Communications*, n° 9, « La censure et le censurable », 1967, p. 114.

chapitre de *La Scouine* d'Albert Laberge en 1909 et *Le débutant* d'Arsène Bessette en 1914. Compte tenu de la faiblesse de la production romanesque nationale, qui oscille entre trois et six œuvres par année jusqu'aux années trente, le lot des proscrits paraît considérable.

Marie Calumet est publié à compte d'auteur en 1904 à Montréal. L'auteur, Rodolphe Girard, alors journaliste à *La Presse*, voit son roman condamné à la fois par la rédaction du journal et par l'organe du clergé montréalais, *La Semaine religieuse de Montréal*. Girard perd immédiatement sa place de journaliste et ne trouve plus d'emploi dans la métropole : il doit s'exiler à Ottawa où il fait office de traducteur. *La Semaine religieuse* parle de pages « sottement et grossièrement conçues, [...] niaisement et salement écrites », mais surtout d'un « danger de perversion morale, esthétique et littéraire⁴ ». Quant à l'archevêque, il refuse de condamner nommément ce livre « aussi grossier qu'immoral » dans sa circulaire au clergé de son diocèse. Il préfère rappeler les règles de l'Index qui devraient neutraliser systématiquement ce genre d'ouvrage : « Ce n'est pas la peine de le nommer, écrit-il, il est déjà tombé sous le mépris de quiconque l'a ouvert sans le connaître. Mais que l'on sache que des productions de ce genre n'ont pas besoin d'être condamnées nommément ; les lois générales de l'Index en interdisent la lecture⁵. » Prudent, l'archevêque s'est aussi assuré qu'à la force morale de l'Index s'ajoute la force économique du chômage. Aussi ce n'est pas à son patron, mais à monseigneur Bruchési que finit par s'adresser Girard pour réintégrer son emploi. « C'était une démarche pénible, humiliante, raconte Albert Laberge, mais le père de famille devait avaler son orgueil pour donner aux siens le pain quotidien⁶. » Bruchési exige de Girard une lettre désavouant le roman, qui serait publiée dans les journaux en échange de son accord pour ravoir sa place à *La Presse*. Girard attendra en vain la clémence du palais épiscopal en retour de sa démission littéraire et il devra se résigner à quitter la ville.

4. [Anonyme], « Un mauvais livre », in *La Semaine religieuse de Montréal*, 22^e année, vol. 43, n° 6, 8 février 1904, p. 87.

5. PAUL, arch. de Montréal [Paul Bruchési], « Circulaire de Mgr l'archevêque au clergé de son diocèse », in *La Presse*, 15 février 1904, p. 5.

6. Voir « *Marie Calumet* », in *Anthologie d'Albert Laberge*, Ottawa, Cercle du livre de France, 1962, p. 275-276.

Marie Calumet doit attendre quarante ans pour connaître une nouvelle édition, cette fois chez Serge Brousseau de Montréal. Dans son enthousiaste préface, Albert Laberge dénonce « la conspiration du silence qui s'est faite autour de cet écrivain⁷ », oublié des critiques et des histoires littéraires. En dépit du succès de cette édition — il s'en vend plus de cinq mille exemplaires⁸ — la critique néglige les descriptions caustiques de Girard qui désacralisaient l'activité sacerdotale par des termes impropres à l'usage sacré au profit du côté humoristique du récit. C'est ainsi que *Le Devoir* juge en 1951 que *Marie Calumet* reste « dans l'histoire comme notre premier roman comique⁹ ». Les historiens d'aujourd'hui le retiennent tantôt comme l'une des « premières tentatives du roman psychologique¹⁰ » (Pierre de Grandpré), tantôt comme une « farce clérico-villageoise¹¹ » (Laurent Mailhot).

Albert Laberge, journaliste sportif à *La Presse* et admirateur de l'œuvre de Rodolphe Girard, a préféré user de prudence lors de la publication de son roman *La Scouine*, qu'il rédigeait tableau par tableau depuis 1899. Déjà, il avait donné sans problème des parties de son roman à venir à des journaux et des revues lorsqu'en 1909 la publication dans la revue hebdomadaire *La Semaine*¹² de son chapitre le plus cru, « Les foins », attire les foudres de monseigneur Bruchési qui condamne le périodique. En fait, l'éphémère revue de Gustave Comte critiquait aussi le monopole de l'Église en éducation. « Est-ce Laberge qui attire les foudres épiscopales sur *La Semaine*, ou est-ce le contraire ? Il est impossible de décider immédiatement », écrit Annie Alexandre dans sa thèse sur la censure de ce roman¹³. Dans son man-

7. Rodolphe GIRARD, « Préface », in *Marie Calumet*, Montréal, Éditions Serge Brousseau, 1946, p. 9.

8. Albert LABERGE, « *Marie Calumet* », *op. cit.*, p. 275.

9. [Anonyme], « Notre premier roman comique : *Marie Calumet* de Girard », in *Le Devoir*, 25 août 1951, p. 7.

10. Pierre DE GRANDPRÉ, *Histoire de la littérature française au Québec*, tome II (1900-1945), Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1968, p. 109.

11. Laurent MAILHOT, *La littérature québécoise*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 1579, 1974, p. 35.

12. Il ne s'agit pas de *La Semaine religieuse de Montréal*, publiée par le clergé montréalais.

13. « Le pouvoir comme lecteur : la censure devant *Madame Bovary* et *La Scouine* », Montréal, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1982, f. 9.

dement, Paul Bruchési dénonce « la note antireligieuse » de *La Semaine* et consigne au passage le conte de Laberge qu'il ne nomme pas, mais dont il juge qu'il « outrage indignement les mœurs ». « C'est de l'ignoble pornographie, écrit-il, [...] il faut couper le mal dans sa racine¹⁴. » Laberge raconte que l'évêque aurait aussi tenté, comme il l'avait fait pour Girard, de lui faire perdre son emploi de journaliste : « Heureusement pour moi, écrit Laberge, le père Berthiaume, un homme loyal, qui savait reconnaître un honnête travailleur, resta sourd aux recommandations du prélat¹⁵. »

La censure de l'épiscopat n'en reste pas moins efficace puisque l'auteur préfère la voie de l'autocensure en ne publiant plus de contes pendant six ans et en ne distribuant son roman, finalement terminé en 1918, que sous la forme d'une édition privée à soixante exemplaires, destinée à ses proches amis. Le roman est peu critiqué, et il demeure pendant des décennies au seuil de l'oubli. Germain Beaulieu écrit en 1931 : « À vrai dire, je ne connais pas Laberge. [...] Je voulais en savoir davantage sur cet écrivain : je ne réussis pas. L'abbé Camille Roy me répondit simplement sur une carte postale : "le père de la pornographie au Canada"¹⁶ ».

Laberge doit attendre la Révolution tranquille pour intégrer le discours historique, alors que Gérard Bessette publie en 1962 une *Anthologie d'Albert Laberge* qui le réhabilite. Dans sa préface, Bessette qualifie Laberge de « notre plus grand nouvelliste, le seul qui atteigne parfois à la puissance d'un Maupassant, d'un Zola¹⁷ », mais il reste sceptique face à *La Scouine*. Deux ans plus tard, Gérard Tougas écrit

14. Voir *Mandements, lettres pastorales et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, Montréal, Arbour & Dupont, imprimeurs de l'archevêché, 1914, t. 14, p. 311-314 cité in Paul WYCZYNSKI, « Introduction », in Albert LABERGE, *La Scouine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1986, p. 30-31. Le mandement sera aussi reproduit quelques jours plus tard dans *La Vérité*, vol. 29, n° 4, 7 août 1909, p. 27.

15. « Mon premier livre », in *Anthologie d'Albert Laberge, op. cit.*, p. 274. Rodolphe Girard avait perdu son emploi à *La Presse* en 1904, alors que cinq ans plus tard, Albert Laberge le conserve dans des circonstances semblables ; le climat a donc changé au journal.

16. Voir Germain BEAULIEU, *Nos immortels*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1931, p. 115-116.

17. « Préface », in *Anthologie d'Albert Laberge, op. cit.*, p. vii.

dans son *Histoire de la littérature canadienne-française* que ce roman « est à la littérature canadienne ce qu'est, à la littérature française, *La Terre* de Zola¹⁸ ». En 1986, l'édition critique de Paul Wyczynski dans la collection de la « Bibliothèque du Nouveau Monde » consacre définitivement l'œuvre de Laberge comme le « premier roman naturaliste québécois ».

La condamnation de *La Scouine* est plus indirecte que celle de *Marie Calumet* et l'effet de censure paraît moins brutal en raison de la quasi-clandestinité dans laquelle est demeurée l'œuvre jusqu'à sa réimpression en 1968. L'efficacité du pouvoir de censure montre dans ce cas ses premières faiblesses. D'une part, l'auteur arrive tout de même à publier son œuvre sans trop d'ennuis ; d'autre part, il écrit après coup avec sarcasme, comme le feront Jean-Charles Harvey et son éditeur Albert Lévesque quelques années plus tard : « Si j'avais eu un tant soit peu l'amour de l'argent, j'aurais exploité la réclame de pornographe que m'avait faite le journal de l'archevêque¹⁹. » Il ne l'a pas fait, mais qu'il y ait pensé témoigne du rétrécissement de l'hégémonie ultramontaine et de la possible existence d'un espace littéraire plus libre de l'influence cléricale.

La condamnation du *Débutant* paraît plus obscure, du moins par l'absence de documentation dont on dispose pour en rendre compte. À part un article annonçant le roman, publié dans *La Presse*²⁰, et l'analyse d'Albert Laberge, parue trente ans plus tard en édition privée dans son *Journalistes, Écrivains et Artistes*²¹, seuls les articles de Madeleine Ducrocq-Poirier permettent de relater la réception de ce roman, rapidement interdit par l'archevêché de Montréal²².

Arsène Bessette, comme les autres romanciers bannis du début du siècle, exerce le métier de journaliste lorsqu'il publie en 1914, grâce au journal *Le Canada-français* qu'il dirige à Saint-Jean, son « roman de

18. Gérard TOUGAS, *Histoire de la littérature canadienne-française*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 135.

19. « Mon premier livre », in *Anthologie d'Albert Laberge*, *op. cit.*

20. [Anonyme], « Il publiera un roman du terroir », in *La Presse*, 28 février 1914, p. 27.

21. Montréal, Édition privée, 1945, p. 25-32.

22. Dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec*, tome II, Montréal, Fides, 1980, p. 331-333 et dans la postface à l'édition de 1977.

mœurs du journalisme politique dans la province de Québec²³». Quelques années auparavant, un membre de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française avait réussi à dérober et à publier une liste des membres de la loge «L'Émancipation», affiliée au Grand Orient de France, une organisation maçonnique à laquelle appartenait Arsène Bessette²⁴. Ce dernier était donc devenu plus que suspect pour monseigneur Bruchési qui n'attendait que la première occasion pour neutraliser le rédacteur en chef du *Canada-français*. Le clergé trouve le motif de la condamnation dans le roman de Bessette, qui illustre les attaques de bigots contre un journal libre et l'exil aux États-Unis de son directeur. Bessette ne perd pas immédiatement son emploi après la sanction, mais il doit abandonner le journal, dont la situation se détériore, trois années plus tard. Il se voit alors condamné à s'engager comme journaliste anonyme à *La Presse*, et même à accepter une place d'inspecteur de tramways avant de mourir subitement en 1921.

On ne connaît aucune critique du roman, sinon celle de Laberge de 1945, et il faut attendre 1977 pour qu'on réimprime l'édition originale avec une postface de Madeleine Ducrocq-Poirier²⁵; c'est ce texte qui est repris en préface de l'édition de 1996 dans la collection «Bibliothèque québécoise».

Quant au roman de Jean-Charles Harvey, *Les demi-civilisés*, il est condamné par l'archevêque de Québec, le cardinal Villeneuve, quelques jours seulement après sa parution en avril 1934. Toutefois, la censure épiscopale n'est pas reprise dans le diocèse de Montréal, ce qui permet à l'éditeur de profiter de la mise à l'Index pour faire du roman un succès de scandale. Bien que Harvey se soumette rapidement à l'autorité religieuse (et civile), il doit démissionner de son poste de

23. Voir Arsène BESSETTE, *Le débutant. Roman de mœurs du journalisme politique dans la province de Québec*, Saint-Jean, Imprimé par la Compagnie de publication «Le Canada-français», 1914, 257 p.

24. Voir A.-J. LEMIEUX, *La loge «L'Émancipation»*, Montréal, «la Croix», 1910, 32 p. L'année suivante paraissait *Le poison maçonnique. Étude sur la naissance et le développement, en notre pays, de la franc-maçonnerie du Grand Orient de France*, par l'abbé Antonio HUOT, Québec, Éditions de l'Action sociale catholique, coll. «Lectures sociales populaires», 1911, 34 p. Huot agissait par ailleurs comme censeur au journal *Le Soleil* de Québec. C'est lui qui a condamné le roman *Marcel Faure* de Jean-Charles Harvey en 1922.

25. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. «Cahiers du Québec», 1977, 283 p.

rédacteur en chef du *Soleil* en échange de la promesse d'être réembauché par le gouvernement.

La lecture du tableau comparatif des condamnations des quatre romans permet à la fois de dégager des constantes et des évolutions. D'abord, ce n'est certainement pas une coïncidence si les quatre romanciers étaient aussi journalistes. La croisade ultramontaine s'est perdue dans l'inflation des discours au seuil du nouveau siècle. Dès lors, le roman apparaît moins comme cette « arme forgée par Satan lui-même pour la destruction du genre humain²⁶ », comme l'écrivait le fougueux Jean-Paul Tardivel. Aussi, il est bien possible que le clergé ait trouvé dans la condamnation d'œuvres littéraires un moyen pratique de faire taire des journalistes qui, par leur position publique au sein d'un journal, constituaient l'ébauche d'un nouveau pouvoir libéral face à l'hégémonie de l'Église. Dans cette perspective, le roman censuré ne serait que prétexte au contrôle des idées.

Surtout, le rapprochement des quatre condamnations met en relief une évolution dans le discours et la pratique de la censure. Si l'efficacité des lois générales de l'Index semble suffisante pour que l'on n'ait pas à réprover nommément *Marie Calumet*, elle semble s'effriter par la suite, puisque les attaques deviennent de plus en plus ciblées. Pour *La Scouine*, on s'en prend à la revue dans laquelle est publié un chapitre du récit; pour *Le débutant*, à l'auteur lui-même; enfin pour *Les demi-civilisés*, à l'œuvre. Dans ce dernier cas, l'Église fait même alliance avec le pouvoir civil et financier pour appuyer la condamnation. La diminution du pouvoir de l'Église trouve ici une illustration éloquente: alors qu'elle pouvait encore prétendre contrôler par des lois générales l'ensemble du discours au début du siècle, elle se voit contrainte de limiter sa surveillance à un objet de plus en plus restreint.

Parallèlement, les censeurs se font de plus en plus avarés de raisons dans leurs verdicts. Alors qu'on parle d'un vaste « danger de perversion morale, esthétique et littéraire » pour *Marie Calumet*, *La Scouine* ne fait qu'« outrager indignement les mœurs ». On ne connaît pas les raisons qui provoquent les foudres sur *Le débutant* et on n'en invoque aucune pour *Les demi-civilisés*. Somme toute, la

26. « Avant-propos », in *Pour la patrie. Roman du xx^e siècle*, Montréal, Cadieux et Derome libraires-éditeurs, 1895, p. 3.

TABLEAU 10

Les quatre romans censurés au début du xx^e siècle

ROMAN	<i>Marie Calumet</i>	<i>La Scouine</i>	<i>Le débutant</i>	<i>Les demi-civilisés</i>
PUBLICATION	1904	1909 (1918)	1914	1934
CONDAMNATION	Par les lois générales de l'Index	Du journal <i>La Semaine</i> et de «Les foins»	Du rédacteur en chef du <i>Canada-français</i> et de son roman	Du roman
RAISONS	«danger de perversion morale, esthétique et littéraire»	«outrage indignement les mœurs», «ignoble pornographie»	Aucune raison connue	Aucune raison invoquée
CONSÉQUENCES	Le roman est interdit, Girard perd son emploi et doit quitter la ville.	<i>La Semaine</i> cesse de paraître, mais le roman est édité en 1918. Laberge est menacé de perdre son emploi.	Le roman est interdit et Bessette perd son emploi.	Le roman est interdit à Québec, mais connaît un succès de librairie à Montréal. Harvey perd son emploi, avec la promesse d'un nouveau poste.
RÉÉDITION	1946	1968	1977	1962
EFFETS DE LA CENSURE	Considéré soit comme une farce clérico-villageoise, soit comme une critique du clergé au début du siècle.	Considéré comme le premier roman naturaliste québécois. Consacré par la B.N.M. en 1986.	Le roman est aujourd'hui presque oublié.	Harvey, malgré des positions de droite, est devenu un héros de la pré-Révolution tranquille. Son roman est consacré par la B.N.M. en 1988.

portée du jugement se faisant plus faible, il devenait prudent de ne pas prêter flanc à la contestation en exposant ses raisons.

Enfin, la censure conduit de moins en moins à l'effacement des discours qu'elle condamne. Si Rodolphe Girard doit retirer son roman, quitter son emploi et s'exiler, déjà Albert Laberge reste en place et songe ironiquement à exploiter la réclame que provoque la condamnation d'un des chapitres de son œuvre. Les effets de la censure du *Débutant* semblent plus obscurs, comme les raisons de sa mise au ban. Quant aux *Demi-civilisés*, l'éditeur se sert de la déclaration du cardinal Villeneuve comme réclame et Harvey devient un héros de la Révolution tranquille dont le « sacrifice n'a pas été inutile puisque après la liberté d'expression avait droit de cité », selon ce qu'écrivait Jacques Tardif en 1962²⁷. On comprend que l'Église, assistant avec désarroi au gâchis auquel l'avait conduit son geste d'éclat envers *Les demi-civilisés*, se soit ensuite retenue en la matière.

Appréciations et situation avant la condamnation

Il ne s'écoule que quatre jours entre la publication d'un premier entrefilet, celui de « Pamphile » dans *Le Devoir* du 21 avril 1934²⁸, et la condamnation des *Demi-civilisés* par le cardinal Villeneuve le 25 avril. Seul, Berthelot Brunet a le temps de donner une critique du roman dans *L'Ordre*, le jour même où tombe la censure épiscopale.

Le court texte de Pamphile semble précurseur de la problématique à venir : « Quand Sarah Bernhardt traita les Québécois de sauvages, écrit-il, on lui jeta des œufs. M. Harvey ne risque que des œufs pourris : il se contente de les traiter de demi-civilisés²⁹. » Pamphile cherche-t-il à dire ironiquement ce que le silence des critiques, trois semaines après la sortie du roman, démontre plus sournoisement encore : on se doutait bien que le roman de Harvey allait être mal accueilli et on préférait ne pas en parler. Le mutisme en

27. Voir Jacques TARDIF, « *Les demi-civilisés* ou le procès d'une génération », in *Le Quartier latin*, vol. 44, n° 39, 27 février 1962, p. 13 et 15.

28. PAMPHILE [pseudonyme], « Carnet d'un grincheux », in *Le Devoir*, vol. 25, n° 93, 21 avril 1934, p. 1.

29. *Ibidem*.

public témoigne à la fois d'une stratégie de défense et d'une couardise de la critique.

La verdeur de Berthelot Brunet, qui écrit dans *L'Ordre* sans se douter que son enthousiasme deviendra «une faute grave» le jour même³⁰, contraste et détonne par rapport à la prudente grisaille qui suit la condamnation. «Je lui souhaite tous les succès, écrit-il, lisez donc *Les demi-civilisés*³¹.» Brunet écrit que ce livre, qui l'a «mis en joie», risque de décevoir ceux qui y chercherait un ouvrage «porno-graphique»: «D'abord, ça n'est pas un roman, mais un recueil de thèses, de conversations et de rêves.» Parmi ces thèses, Brunet relève dans l'œuvre six critiques formulées à l'égard du clergé: (a) le clergé a des temples «bâties par l'argent des gueux sous la peur de l'enfer»; (b) il ne paie pas d'impôts immobiliers; (c) il jouit d'«un monopole sur les connaissances, les écoles, les institutions»; (d) il vit dans «le confort, le luxe et l'opulence»; (e) il base son pouvoir sur «la triple alliance du capital, du pouvoir civil et des choses saintes»; (f) finalement il étouffe «toute pensée libre» par «l'autocratie du dogme étouffant». Brunet s'empresse d'ajouter, peut-être ironiquement et malgré le poids incriminant de ces idées: «ne croyez pas cependant que M. Harvey soit anticlérical outre mesure ou immoraliste à l'excès». Il reviendra à Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, de considérer cela autrement.

Circonstances et causes de la censure

Quoique Jean-Charles Harvey agisse, en tant que rédacteur en chef du journal *Le Soleil*, comme le porte-parole du parti au pouvoir — il écrira lui-même dans un article resté inédit: «ma plume était alors

30. Le rédacteur en chef de *L'Ordre*, Olivar Asselin, écrit à Jean-Charles Harvey à propos de cette critique: «Notre organisation est encore si défectueuse que les trois quarts de la rédaction échappent à mon contrôle: je n'ai lu l'article de [Berthelot] Brunet qu'après sa publication. [Lucien] Parizeau allait revenir sur le sujet et moi aussi, quand nous avons appris l'interdiction de lecture portée par l'archevêque de Québec.» Lettre du 27 avril 1934, Université de Sherbrooke, fonds Harvey, 1/3, citée par Guildo ROUSSEAU, «Introduction», in Jean-Charles HARVEY, *Les demi-civilisés*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du nouveau monde», 1988, p. 41.

31. Berthelot BRUNET, «Quand Québec se dessale», in *L'Ordre*, vol. 1, n° 39, 25 avril 1934, p. 4.

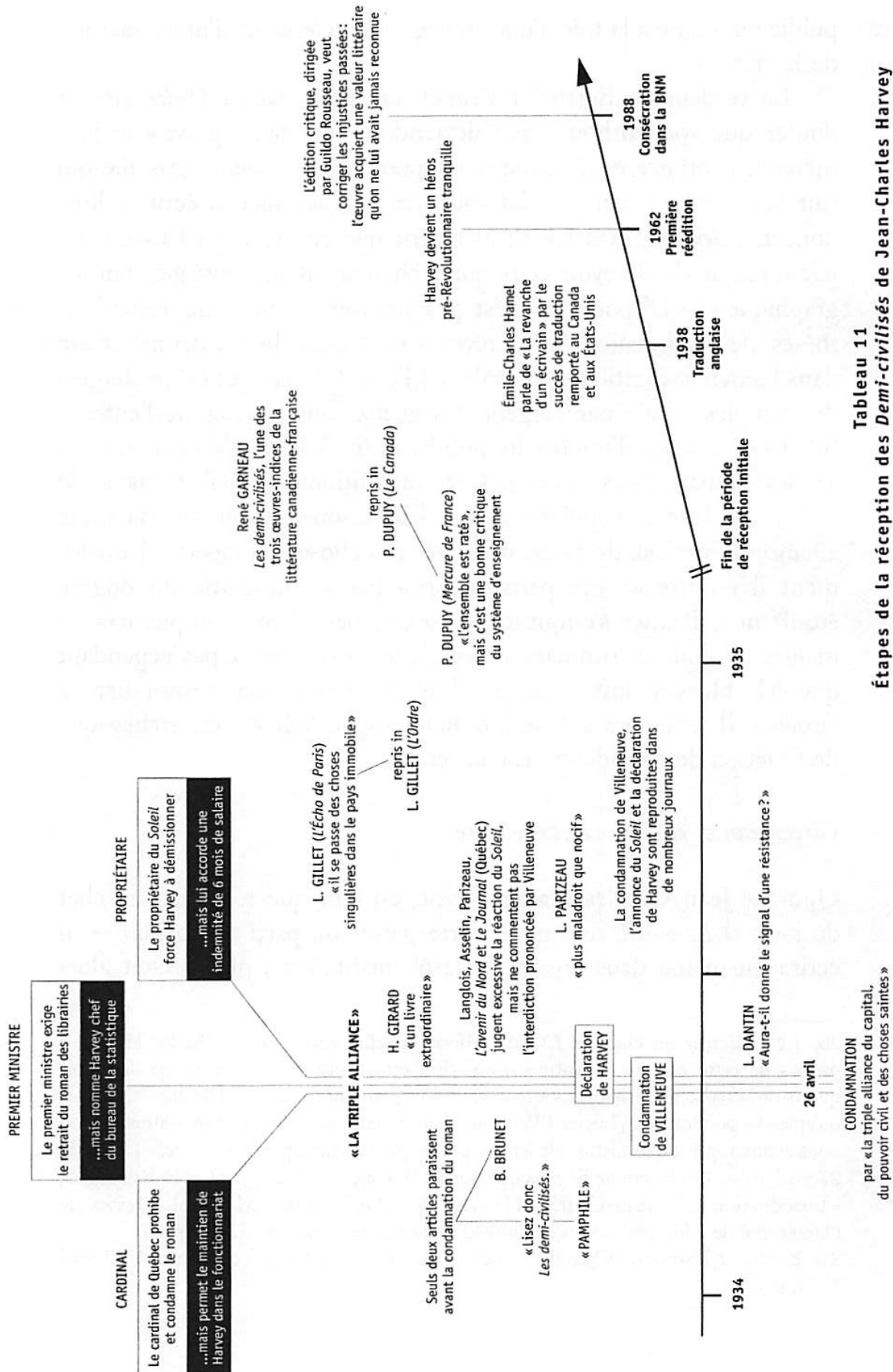


Tableau 11

Étapes de la réception des *Demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey

politiquement au service d'Alexandre [Taschereau]³² » — ses positions esthétiques et politiques se forment souvent en réaction aux pensées dominantes de son époque. Ses amis aiment à le présenter comme un penseur libre, mais qui devait « traîner un Soleil rivé à ses pieds³³ ». Par exemple, Harvey ne partage pas les vues de la plupart de ses compatriotes et il oppose au nationalisme et au régionalisme littéraires « la valeur intrinsèque des livres et la personnalité des auteurs³⁴ ». Il ne voit aucune « nécessité de nationaliser nos lettres » et il tente de sortir du débat dans lequel d'autres écrivains, dont Harry Bernard³⁵, cherchent à l'entraîner : « Le régionalisme littéraire ne devrait plus être mis en discussion, écrit-il en 1930. Cela n'est plus intéressant du tout et fait rire les personnes cultivées³⁶. »

Par ailleurs, les critiques que formule Harvey à l'égard du clergé, si elles provoquent la sympathie des étudiants et de quelques intellectuels, n'ont rien pour assurer sa position de journaliste, javelée aux instances du pouvoir conservateur. Outre cela, il s'attaque par son roman à la nouvelle bourgeoisie d'affaires, qu'il considère hantée par le pouvoir de l'argent et par l'influence américaine. Enfin, il blâme les éducateurs pour les insuffisances manifestes de l'enseignement.

Comme si tout cela n'était pas suffisant pour faire du vacarme dans la capitale, objet de l'essentiel des critiques et cible des condamnations, le romancier peint une élite corrompue, inculte et soumise à l'étranger, dans un récit qui propose même avec raillerie une auto-représentation de sa condamnation. Dans une lettre qu'il adresse à Louvigny de Montigny en mai 1934, Louis Dantin écrit :

32. Jean-Charles HARVEY, « Au temps d'Alexandre », f. 1, Université de Sherbrooke, fonds Harvey, V/33 cité in Guildo ROUSSEAU, « Introduction », *op. cit.*, p. 14.

33. Louis DANTIN, *Gloses critiques*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1931, p. 110.

34. Voir Jean-Charles HARVEY, « Le mois artistique et littéraire. M. Harry Bernard », in *La Revue moderne*, vol. 11, n° 2, décembre 1929, p. 7-8.

35. L'antagonisme entre les deux hommes durera des décennies. Encore en 1967, Harry Bernard tente de banaliser l'effet de censure dont a joui *Les demi-civilisés*. Il écrit que ce roman « provoqua un scandale qu'il ne justifiait pas et que l'on comprend mal aujourd'hui ». (L'ILLETTRÉ [pseudonyme de Harry Bernard], « La carrière de Jean-Charles Harvey », in *Le Droit*, vol. 54, n° 268, 11 février 1967, p. 6.)

36. Jean-Charles HARVEY [et] Harry BERNARD, « Notre littérature », in *La Revue moderne*, vol. 11, n° 5, mars 1930, p. 10.

La catastrophe qui atteint Jean-Charles Harvey est lamentable ; mais il m'a tout l'air d'y avoir marché les yeux grands ouverts. Il ne pouvait supposer qu'une attaque contre le clergé si ouverte, si virulente, pût rester sans riposte. Bien plus il avait décrit en détail dans son livre même toute l'aventure qui lui arriva³⁷ !... Peut-être n'était-il pas très sage d'aller au devant de ces coups³⁸.

Le 26 avril, une sobre déclaration du cardinal paraît dans la partie officielle de *La Semaine religieuse de Québec*³⁹, condamnant sans appel le roman de Harvey. Le prélat ne justifie pas sa décision, mais signale qu'en plus de tomber sous la loi de l'Église, l'œuvre est condamnée de sa propre autorité. Le court texte se lit ainsi :

37. Voir notamment le chapitre qui commence par : « Bien entendu, la bombe éclata. » Harvey y décrit les étapes de la condamnation du *Vingtième siècle* : « Le dimanche suivant, dénonciations du haut des chaires. [...] De tous les coins de la ville et de la province, on nous renvoyait le *Vingtième Siècle* avec ce mot sec : "Refusé". Des universitaires, des médecins, des avocats, des ingénieurs, dont nous connaissions les idées identiques aux nôtres, se délivraient du papier compromettant. [...] Quand parut le numéro suivant, les maîtres de poste de diverses municipalités, sur l'ordre de certains chefs, refusèrent de livrer notre périodique. On nous le retourna par ballots non défilés. » *Les demi-civilisés*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1988, p. 222 et suiv.

38. Voir lettre de Louis Dantin à Louvigny de Montigny, signée à Cambridge le 1^{er} mai 1934 et citée in Louis DANTIN, « Exclusif au *Devoir*. Vingt lettres inédites de Louis Dantin à Louvigny de Montigny », in *Le Devoir*, vol. 56, n° 82, 8 avril 1965, p. 23-24.

39. J[ean]-M[arie]-Rodrigue VILLENEUVE, « Partie officielle. Déclaration. Condamnation du roman *Les demi-civilisés* », in *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 46, n° 34, 26 avril 1934, p. 531 [repris in] « Condamnation du roman de M. Harvey, intitulé : *Les demi-civilisés* », in *L'Action catholique*, vol. 27, n° 8 447, 26 avril 1934, p. 3 [repris in] « Roman prohibé par S.E. le cardinal Villeneuve », in *Le Devoir*, vol. 25, n° 97, 26 avril 1934, p. 1 [repris avec la déclaration de Harvey in] « À propos d'un roman canadien », in *Le Soleil*, vol. 53, n° 100, 27 avril 1934, p. 3 [repris seul in] « Un roman canadien est mis à l'Index par le Cardinal », in *Le Nouvelliste*, vol. 14, n° 147, 27 avril 1934, p. 1 [repris avec la déclaration de Harvey in] « La censure d'un livre », in *L'Événement*, vol. 67, n° 284, 28 avril 1934, p. 4 [repris in] « Un roman canadien est mis à l'Index », in *Le Bien public*, vol. 26, n° 18, 3 mai 1934, p. 12 [repris dans une publicité de l'éditeur in] « *Les demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey », in Damase POTVIN, *La Rivière-à-Mars*, Montréal, Éditions du Totem, 1934, supplément publicitaire, p. 15.

DÉCLARATION

Condamnation du roman *Les demi-civilisés*

Le roman *Les demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey⁴⁰, tombe sous le canon 1399, 3^o, du Code de droit canonique⁴¹. Conséquemment, ce livre est prohibé par le droit commun de l'Église. Nous le déclarons tel et le condamnons aussi de Notre propre autorité archiépiscopale. Il est donc défendu, sous peine de faute grave, de le publier, de le lire, de le garder, de le vendre, de le traduire ou de le communiquer aux autres. (Can. 1398, 1⁴²)

Québec, le 25 avril 1934.

J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O.M.I.,

Archevêque de Québec.

La première réaction de Harvey est festive. Le soir du 25 avril, après avoir prononcé une causerie sur Voltaire⁴³, il avait invité chez lui les membres du « Cercle des Anticrétins ». C'est là qu'on lui apprend, par téléphone, la mise à l'Index de son livre. C'est alors la fête. « Il avait annoncé joyeusement la nouvelle à ses amis, écrit Marcel-Aimé Gagnon, puis s'était écrié, en levant son verre : "C'est le plus beau jour de ma vie!"⁴⁴ ».

Cependant, les choses se corsent et se gâtent dans les heures qui suivent. Le 27 avril, *Le Soleil* publie en page éditoriale cette laconique note : « M. Jean-Charles Harvey a cessé, depuis hier, de faire partie de

40. En italique dans le texte.

41. Selon le *Code de droit canonique*, les prohibitions des livres « atteignent de *plein droit, ipso jure*, les livres qu'elles concernent; aucune déclaration d'une autorité ecclésiastique quelconque n'est nécessaire. Sont prohibés de plein droit : [...] 3^o Les livres (périodiques, journaux, etc.) qui attaquent de *parti pris la religion* (catholique) et les *bonnes mœurs*. » (En italique dans le texte.) Voir Adrien CANCE [éd.], *Le Code de droit canonique. Commentaire succinct et pratique*, Paris, Librairie Lecoffre, 1952, p. 193-194.

42. Les dispositions du Code appelées « De la censure préalable des livres et de leur prohibition » resteront en vigueur jusqu'à la réforme instaurée par le Deuxième Concile de Vatican (1962-1965).

43. Au restaurant Kerhulu de Québec.

44. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, Beauchemin, 1970, p. 57-68.

la rédaction du *Soleil*. LA DIRECTION⁴⁵.» Le même jour, *L'Action catholique* fait paraître un communiqué que lui a adressé Harvey, qui signe sa soumission à l'autorité épiscopale :

Après la déclaration de Son Éminence le cardinal Villeneuve publiée hier, je consens à retirer du marché mon dernier roman *Les demi-civilisés*, et je prie les librairies et l'éditeur de vouloir bien en tenir compte⁴⁶.

La rédaction du journal se réjouit de cette démission dans une note publiée au-dessous de la déclaration de Harvey :

Par ce geste, notre confrère cause un véritable plaisir à tous ceux qui l'estiment véritablement.

M. Harvey accomplit sans doute un devoir, mais un de ces devoirs dont l'accomplissement honore dans la mesure où il coûte.

Et cette note marquera l'une des étapes les plus fructueuses de la carrière de l'auteur, si le devoir est accompli avec courage jusqu'au bout.

Selon l'interprétation qu'en donna Harvey⁴⁷, sa déclaration n'aurait pas été réclamée par l'archevêché, mais plutôt par le Premier ministre Taschereau, par la voix du directeur général du *Soleil*, Henri Gagnon. Taschereau posait comme condition à l'obtention d'une indemnité de six mois de salaire au *Soleil* et d'un poste dans la fonction publique que Harvey démissionne du journal et annonce sa décision de retirer le roman de la circulation. Ce n'est donc pas que le pouvoir religieux qui s'est senti concerné par les attaques de Harvey et par la facture de son roman à thèse, mais aussi le pouvoir politique et économique.

La déclaration de Villeneuve est ensuite diffusée et reproduite dans la plupart des journaux du Québec. La prohibition s'étend dès le

45. [Anonyme], «M. Jean-Charles Harvey a cessé...», in *Le Soleil*, vol. 53, n° 100, 27 avril 1934, p. 4 [repris in] «Le départ de M. J.-C. Harvey du *Soleil*», in *Le Devoir*, vol. 25, n° 100, 30 avril 1934, p. 8.

46. Jean-Charles HARVEY, «Une déclaration de M. Jean-Charles Harvey», in *L'Action catholique*, vol. 27, n° 8 448, 27 avril 1934, p. 3 [repris in] «M. Harvey consent à retirer son roman», in *Le Devoir*, vol. 25, n° 98, 27 avril 1934, p. 1 [repris avec le texte de la condamnation de Villeneuve in] «À propos d'un roman canadien», in *Le Soleil*, vol. 53, n° 100, 27 avril 1934, p. 3 [repris in] «La censure d'un livre», in *L'Événement*, vol. 67, n° 284, 28 avril 1934, p. 4.

47. Dans ses «Notes autobiographiques», f. 20-23 citées par Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, op. cit.*

27 avril au diocèse de Trois-Rivières⁴⁸, puis le 13 mai le roman est implicitement proscrit dans *Le Messager de Saint-Michel*, l'organe de l'archevêché de Sherbrooke⁴⁹. Toutefois, *Les demi-civilisés* ne font l'objet d'aucune condamnation particulière à Montréal. Bien sûr, les lois générales de l'Index devaient s'appliquer universellement; cependant, parce que le roman n'a pas été nommément proscrit par l'archevêque de Montréal, il règne dans la ville une ambiance d'exemption providentielle.

S'il revient à Jean-Marie Villeneuve, en tant qu'archevêque de Québec, de rendre publique la condamnation du roman de Jean-Charles Harvey selon les lois de l'Église catholique, le pouvoir public, représenté par le Premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, et le pouvoir financier, en la personne du propriétaire du journal *Le Soleil*, Jacob Nicol⁵⁰, sont parties prenantes de la mise au ban. « La triple alliance du capital, du pouvoir civil et des choses saintes », selon la formule que l'on peut lire dans *Les demi-civilisés*⁵¹, fait ici une lumineuse démonstration de sa cohésion dans la capitale.

Le pouvoir clérical ayant été tout à fait avare de commentaires sur les raisons de la condamnation, l'horizon est resté vaste pour les analystes qui ont tenté de l'expliquer. La plupart des commentateurs de la Révolution tranquille et au-delà accusent l'Église seule dans ce procès. Yvette Gonzalo-Francoli écrit en 1982 que « la censure ecclésiastique s'inspirait donc de la peur et de ce fait, était incapable d'objectivité⁵² ». En fait, cette accusation de non-objectivité reste sans portée. Le cardinal Villeneuve, fondé de pouvoir de l'Église et représentant de son autorité, s'appuie sur l'article 1399, 3^o du Code de droit canonique qui

48. Guildo ROUSSEAU, « Introduction », *op. cit.*

49. Élie-J[oseph] AUCLAIR, « Un livre condamné », in *Le Messager de Saint-Michel* (Sherbrooke), 13 mai 1934, p. 3.

50. Peut-être n'est-il pas anodin de savoir que Nicol, propriétaire d'une chaîne de journaux, était alors protestant (il se convertira plus tard au catholicisme), ce qui le plaçait dans une situation inconfortable face au pouvoir catholique.

51. *Les demi-civilisés*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1988, p. 219.

52. Voir Yvette GONZALO-FRANCOLI, « La double réception des *Demi-civilisés*. 1934 et 1962 », in Richard GIGUÈRE [éditeur], *Réception critique de textes littéraires québécois*, Sherbrooke, Département d'études françaises, Faculté des arts, Université de Sherbrooke, 1982, p. 42-67.

stipule qu'un livre doit être mis à l'Index lorsqu'il attaque « *de parti pris la religion et les bonnes mœurs*⁵³ ». En somme, si l'article du Code et son application paraissent aujourd'hui périmés, il n'en demeure pas moins difficile de démontrer que l'auteur des *Demi-civilisés* n'a pas tenté de charger à fond l'institution cléricale, et par conséquent ce que le Code appelle la religion et les bonnes mœurs. Il ne faut pas oublier que l'Église définit le catholicisme comme étant universel — il ne peut donc exister d'écart entre la représentation vaticane et la morale individuelle catholique. C'est pourtant à l'intérieur de ce système de pensée que Guildo Rousseau tente en 1969 de démontrer que le motif invoqué « est peu convaincant⁵⁴ ». Plutôt que de justifier la vacuité de la censure, voire celle du rôle que s'approprie l'Église dans la société, il joue le jeu des censeurs en écrivant :

Nulle part dans le roman, Harvey n'attaque la morale ou la religion révélée; il ne vise qu'une forme de cléralisme. Quant aux « bonnes mœurs », elles ne pouvaient être mises en danger, pour l'unique et seule raison que tous et chacun étaient moralement au courant des faits et gestes qui se commettaient assidûment dans certains lieux ou milieux de la vieille capitale⁵⁵.

Il conclut en disant que « Harvey s'en prenait moins à la religion et aux bonnes mœurs qu'au clergé et à ses prébendes ». Qu'à cela ne tienne, le Code catholique est prudent et prévoit aussi, au paragraphe 6° du même article 1399, que « les livres qui *attaquent* ou *tournent en dérision l'un quelconque des dogmes catholiques* [...]; enfin ceux qui *outragent intentionnellement la hiérarchie ecclésiastique, l'état clérical ou religieux*⁵⁶ » doivent aussi être atteints de la prohibition⁵⁷. S'il n'avait été condamné par le paragraphe 3°, Harvey aurait tout aussi bien pu l'être par le 6°: le Code est prévoyant. Si l'argument de Rousseau a tout son poids dans la société civile, il a de toute évidence bien peu de

53. *Le Code de droit canonique* p. 194. En italique dans le texte.

54. Voir Guildo ROUSSEAU, *Jean-Charles Harvey et son œuvre romanesque*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1969, p. 61-63, 69-71, 82-83, 105-111 et 146-153.

55. *Ibidem*.

56. *Le Code de droit canonique*, article 1399, § 6°, p. 195. En italique dans le texte.

57. Il en est de même des « livres qui traitent *ex professo* de sujets *lascifs* (relatifs aux questions sexuelles) ou *obscènes* (blessant la pudeur) ou contiennent des *récits* ou des *enseignements* de ce genre » (c. 1933, 9°). *Le Code de droit canonique*, p. 195.

chance d'être entendu par un tribunal ecclésiastique. L'appel réclamé confirme plutôt le pouvoir de l'autorité qu'il cherche à mettre en échec. S'il tenait à s'inscrire dans le raisonnement du droit canonique, Rousseau aurait mieux fait de contester la notion de « parti pris ». Ainsi, il aurait été plus soutenable de défendre que l'attaque de Harvey « a lieu seulement dans quelques pages éparses çà et là », ce qui ne constitue pas un « *parti pris* » selon le Code⁵⁸. L'attaque la plus efficace aurait été dans ce cas de contester les prémisses du droit à la censure et du droit de l'Église, ce qui aurait eu pour effet de rendre caduques les accusations et les condamnations subséquentes.

Quoi qu'il en soit, certains critiques reconnaissent qu'il n'y a pas que les attaques contre les prérogatives du clergé qui aient dérangé les bien-pensants de Québec. Madeleine Ducrocq-Poirier écrit en 1978 que « ce roman fut jugé "immoral" parce [...] qu'on y parlait trop d'amour et pas du plus légitime, on y découvrait un fumeur d'opium et parce que la vie québécoise n'y était [pas] révélée sous son meilleur jour⁵⁹ ». D'un même point de vue, Roland-M. Charland évoque en 1965 « l'atmosphère de libre pensée et de sensualisme accentué⁶⁰ » du roman. Jacques Blais confirme aussi en 1974 que « certains personnages évoquaient des figures bien connues de la bonne société de la vieille capitale⁶¹ ». S'il s'agit d'une critique sociale, cela expliquerait mieux l'empressement du Premier ministre et du patron du *Soleil* à s'associer à la censure épiscopale.

58. *Le Code de droit canonique*, p. 194, note 1.

59. Voir Madeleine DUCROCQ-POIRIER, *Le roman canadien de langue française de 1860 à 1958*, Paris, A.G. Nizet, 1978, p. 439-443 et 772-775.

60. Voir Roland-M. CHARLAND, « Étude d'auteur canadien. M. Jean-Charles Harvey », in *Lectures*, vol. 12, n° 1, septembre 1965, p. 3-6.

61. Voir Jacques BLAIS, *De l'ordre et de l'aventure*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres québécoises », 1975, p. 23, 32, 39-40, 83n, 328n.

Effets immédiats sur le système de réception

Félicitations pour l'Index!

Télégramme de JOVETTE-ALICE BERNIER, 1934⁶².

L'énonciation qu'on pourrait dire éminemment « performative » de Jean-Marie Villeneuve provoque des effets instantanés sur le système de réception. D'une part, alors que l'auteur reçoit en privé de nombreux témoignages d'appui, seuls certains braves osent commenter publiquement la condamnation dans les journaux. Ces derniers évitent même de juger la pertinence du geste clérical et préfèrent commenter l'attitude de Jacob Nicol et de Louis-Alexandre Taschereau. D'autre part, la plupart des critiques s'abstiennent de publier quoi que ce soit sur le roman désormais interdit et ceux qui le font posent sur l'œuvre un regard particulièrement sévère. Par ailleurs, Pierre Dupuy et Louis Gillet profitent de l'immunité de l'étranger pour analyser le roman. Enfin, la déclaration du cardinal de Québec donne au public l'impression que le roman n'est banni que dans la capitale, ce qui convie les librairies de Montréal à une atmosphère de joyeuse permission : les exemplaires du roman s'envolent en quelques semaines.

Réactions à la condamnation

Ces témoignages ne nous rendaient pas les biens perdus.

Les demi-civilisés, p. 225.

Dès le lendemain de l'annonce de la mise à l'index des *Demi-civilisés*, Harvey reçoit plusieurs lettres de collègues et écrivains, qui n'hésitent pas, les uns à le critiquer pour sa mollesse face au pouvoir, les autres à le plaindre des difficultés dans lesquelles le place cette condamnation. Ainsi Olivar Asselin offre sa collaboration à Harvey⁶³ même s'il trouve l'interdiction justifiable d'un point de vue catholique. Jean Bruchési⁶⁴

62. Envoyé à Jean-Charles Harvey le 26 juillet 1934 et cité in Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, op. cit.

63. Lettre du 27 avril 1934, citée in Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, op. cit.

64. Lettre du 2 mai 1934, citée in Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, op. cit.

et Adrien Plouffe⁶⁵ lui demandent de les excuser de ne pas publier les critiques qu'ils avaient préparées à son sujet. Raoul Cloutier⁶⁶ lui reproche sa soumission à l'ordre clérical. Alfred DesRochers lui témoigne son indignation et l'informe qu'il s'est mis à travailler sans plus attendre à la traduction du roman en anglais. Ce dernier trouve dans l'attitude du clergé et du gouvernement une raison de plus de se révolter : « Mon parti en est pris, écrit-il. J'aime mieux suivre Marx, Lénine, Shaw, Lounatcharsky, Staline, Webb, Thomas, que la "classe dirigeante" du Québec⁶⁷. »

Avec moins de détours, Albert Pelletier écrit à son ami Alfred DesRochers : « Nicol mérite d'être écartelé, empalé, brûlé à petit feu⁶⁸. » Dans les journaux, seules quelques voix s'élèvent pour critiquer la sévérité excessive de la direction du *Soleil* envers Harvey. Asselin parle de « mœurs de sauvages » de la part de cet employeur qui s'est contenté d'« un avis brutal de deux lignes⁶⁹ » pour se dissocier de son rédacteur en chef alors que l'Ordinaire ne demandait même pas son renvoi. Une note anonyme parue dans *L'Avenir du Nord* soutient la décision de Villeneuve et approuve la soumission de Harvey, mais déplore qu'en dépit de « la rectitude de sa conduite, dans les circonstances, M. Harvey ait été si cavalièrement traité par *Le Soleil*⁷⁰ ». *Le Journal* de Québec dénonce l'iniquité dont est victime l'ex-rédacteur en chef de son concurrent, « lui qui tant de fois, au nom de ses maîtres, loua la sagesse et la gratitude de son parti⁷¹ ». Enfin,

65. Lettre du 10 mai 1934, citée in Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, op. cit.

66. Lettre du 10 mai 1934, citée in Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, op. cit.

67. Lettre à Jean-Charles Harvey datée du 30 avril 1934, citée in Guildo ROUSSEAU, *Jean-Charles Harvey et son œuvre romanesque*, op. cit. Quand *La Tribune* de Sherbrooke publie cette lettre en 1969, on biffe cette prise de position en faveur du socialisme pour ne garder que la partie traitant de la traduction. ([Anonyme], « Alfred DesRochers à la défense de Harvey... », in *La Tribune*, 29 mars 1969, p. 12.)

68. Lettre du 28 avril 1934, Archives nationales du Québec — Sherbrooke, fonds Alfred DesRochers, cité in Guildo ROUSSEAU, « Introduction », op. cit.

69. Olivar ASSELIN, « Mœurs de sauvages », in *L'Ordre*, vol. 1, n° 43, 30 avril 1934, p. 1.

70. [Anonyme], « Méli-Mélo. M. Jean-Charles Harvey », in *L'Avenir du Nord*, vol. 38, n° 18, 4 mai 1934, p. 1.

71. [Anonyme], « À demi-civilisé », in *Le Journal* (Québec), vol. 5, n° 21, 3 mai 1934, p. 12.

Georges Langlois de *L'Ordre* trouve que, puisque les gestes de bonne foi de l'auteur n'ont « servi à rien », il aurait au moins pu faire preuve de courage et s'y opposer, ce qu'il n'a pas fait : « Si au moins M. Harvey s'était rebellé contre l'interdiction, on aurait eu une apparence de raison pour justifier l'ostracisme dont il est la victime⁷² », écrit-il. Somme toute, si on se fait dur envers la direction du quotidien, personne ne s'oppose publiquement à la décision ecclésiastique, ni à l'autorité par laquelle le cardinal prive ainsi ses fidèles de la lecture de l'œuvre⁷³.

Nouvelles appréciations

Le silence qu'impose la censure aux critiques, quoiqu'il soit rompu ici et là par quelques voix éparses, contraste avec l'engouement que suscite le roman chez les libraires. Au Québec, seuls Lucien Parizeau dans *L'Ordre*, Henri Girard dans *Le Canada* et René Garneau dans *La Revue dominicaine* osent braver l'interdiction de Villeneuve. Dans ce dernier cas, la rédaction du périodique se sent encore obligée, deux ans après le retrait de l'œuvre, de rappeler à ses lecteurs que le livre dont il est question « a été censuré par Son Em. le cardinal-archevêque de Québec », et d'ajouter que « l'auteur a fait part au public de sa soumission⁷⁴ ». Tout de même la revue, d'allégeance catholique comme son nom l'indique, a accepté de publier l'article. Malgré ses quelques réactions, on constate qu'à partir de la déclaration de Villeneuve du 26 avril 1934, tout le processus critique s'est trouvé interrompu et le système de réception, désorganisé. Néanmoins, par un détour de l'histoire, le roman a pu obtenir au cours des décennies la faveur de la

72. Georges LANGLOIS, « Revue de la presse. L'affaire Harvey », in *L'Ordre*, vol. 1, n° 43, 30 avril 1934, p. 2.

73. Le Code du droit canonique précise que l'interdiction d'un livre ne vise en fait que sa lecture. « *L'objet direct et premier de la prohibition est la lecture par laquelle les mauvais livres produisent leurs funestes effets ; la traduction, la publication, la défense, la garde et la vente des livres sont prohibées en fonction de leur connexion avec la lecture* », lit-on dans Auguste M.F. BOUDINKON, *La nouvelle législation de l'Index*, 2^e éd., Paris, P. Lethielleux, 1899, p. 76 et citée in *Le Code de droit canonique*, p. 190. En italique dans le texte.

74. Voir René GARNEAU, « Les tendances actuelles du roman canadien », in *Revue dominicaine*, vol. 42, février 1936, p. 100-108 et mars 1936, p. 150-157.

postérité, opposée dans ses principes à ceux du clergé des années trente.

Dès la parution, Girard, le premier, voit dans le roman « un livre de combat » qu'il « aime beaucoup pour son contenu d'idées, [mais qui ne l']emballe guère en tant que roman⁷⁵ ». Il apprécie la « mesure et [la] pondération » dont a fait preuve Harvey en osant écrire « pour tous les yeux et tous les cerveaux des vérités indéniables qui se chuchotaient à voix basse ». Toutefois, il ramène cette « révolte de l'intelligence » à bien peu de choses. Selon lui, la thèse du roman se résume en quelques mots : « Notre petite bourgeoisie est toute formée de déracinés. Il suffit de remonter à une ou deux générations pour y rencontrer le paysan. » C'est oublier facilement le blâme porté sur le clergé, la classe politique et l'enseignement.

Le jugement de Lucien Parizeau, plus subtil que celui de Girard, sera souvent repris par la suite. Parizeau estime qu'il s'agit d'un livre « courageux », mais d'« un ouvrage manqué⁷⁶ ». Il ne croit pas en ce « jeune fat sans caractère » qui fait office de héros, ni aux autres personnages qui « ne sont pas civilisés, mais ramollis, pas intelligents, mais sensibles, pas supérieurs à leur instinct, mais égaux à lui ». « Je trouve le roman maladroit, écrit-il, et plus maladroit que nocif. »

Il conclut curieusement en disant que l'auteur devrait reprendre son « livre nuageux et excessif » sous une autre forme, de manière à répandre « les bonnes idées de son œuvre ». Toutefois, et avec ironie, il lui recommande de soumettre l'ouvrage à la censure préalable de « cet homme de haute culture » (il s'agit du cardinal Villeneuve) qui « sait mieux que personne à quel point nous sommes, à certains égards, des demi-civilisés » !

Publié au printemps 1936, l'article de René Garneau sur « les tendances actuelles du roman canadien⁷⁷ » marque le début de la

75. De quel combat s'agit-il ? Girard écrit : « Avec *Les demi-civilisés*, la littérature canadienne rompt les amarres qui l'attachaient à la médiocrité légendaire du sol natal. Elle vogue déjà, toutes voiles dehors et bien armée pour la lutte vers la terre de France. » [Henri GIRARD, « La vie littéraire. Un livre de combat », in *Le Canada*, vol. 32, n° 21, 27 avril 1934, p. 2.]

76. Lucien PARIZEAU, « Le roman de Jean-Charles Harvey », in *L'Ordre*, vol. 1, n° 44, 1^{er} mai 1934, p. 1.

77. Voir René GARNEAU, « Les tendances actuelles du roman canadien », *op. cit.*

production d'un discours historique sur l'œuvre de Harvey. Il situe ce roman comme l'une des trois « œuvres-indices » de la littérature d'expression française au Canada, aux côtés de *L'appel de la race* (1922) d'Aloné de Lestres (pseudonyme de Lionel Groulx) et d'*Un homme et son péché* (1933) de Claude-Henri Grignon. Ces œuvres, écrit Garneau, « ont changé ou changeront la manière de penser de certains de nos romanciers, elles influenceront aussi sur leur art. » Bien que *Les demi-civilisés* « auraient fort bien pu se réduire à un autre genre, l'essai par exemple », il croit que « Jean-Charles Harvey doit faire école » et que les fautes de composition et de style ne peuvent empêcher que « le roman d'Harvey ne soit une date de notre littérature aussi bien par les idées qu'il offre à la discussion que par le cadre et la forme que l'auteur leur a donnés⁷⁸ ». L'article de Garneau arrive au bon moment, alors que la fragilité du système de réception, terrorisé par le secret qu'impose la censure, menaçait de laisser l'œuvre glisser dans l'oubli.

Déplacement vers la France

On entend les premiers craquements du dégel.

LOUIS GILLET, 1934⁷⁹.

En août 1934, quelques mois après la sortie du roman au Québec, Louis Gillet publie dans *L'Écho de Paris* une critique de l'œuvre intitulée « Printemps canadien⁸⁰ » qui sera reprise avec d'infinies précautions dans *L'Ordre*, dirigé par Olivar Asselin, sous la chronique « Pensée étrangère » et précédée d'un avertissement dans lequel la rédaction souligne qu'elle ne partage « pas toutes ses vues sur le roman de notre confrère Harvey⁸¹ ».

78. Garneau oppose par exemple la « théorie des retentissements désastreux et profonds des mariages entre conjoints de races différentes » que présente Groulx au « mélange des sangs » qui donne à Max Hubert « la vigueur de son inquiétude intellectuelle et l'étendue de sa curiosité d'esprit ». « Je crois bien que la vérité est du côté de Harvey », conclut-il.

79. Louis GILLET, « Printemps canadien », in *L'Écho de Paris*, vol. 50, n° 20 034, 23 août 1934, p. 1 et 6 [repris avec un commentaire in] « La pensée étrangère. Printemps canadien », in *L'Ordre*, vol. 1, n° 169, 28 septembre 1934, p. 3.

80. *Ibidem*.

81. Louis GILLET, « Printemps canadien », *op. cit.*

Dans cette critique, Gillet écrit que le roman manifeste « une crise secrète de la moralité » alors que sa condamnation révèle que le Canada français traverse « l'âge ingrat » qui est celui « de transition, de réadaptation à des conditions nouvelles ». Harvey « devait s'attendre » « à ce qu'on l'accusât du crime de lèse-patrie » puisque le conformisme « est une condition d'existence dans les petites sociétés ». « Mais en quel pays, ajoute-t-il, en quel siècle est-il permis de s'exprimer sans réserve et sans ménagement ? » Cependant l'auteur « n'a pas lieu d'être tout à fait mécontent » du « petit événement » qu'a provoqué son roman : « il a fait parler de lui plus qu'aucun livre au Canada ». « Plus curieux que beau, livre à demi-manqué sans doute », *Les demi-civilisés* devraient toutefois conserver dans la mémoire la valeur d'un témoignage « qu'il se passe des choses singulières dans le pays immobile ». En ce sens, Gillet avait vu juste pour l'avenir.

Pierre Dupuy, peut-être parce qu'il connaît mieux les susceptibilités de son pays d'origine, reste plus retenu dans son article paru en janvier 1936 dans le *Mercure de France* et repris dans *Le Canada*. Il reproche à Harvey d'avoir voulu tout faire en un seul livre : « Son ouvrage ambitionne d'être à la fois un plaidoyer, une esthétique, une morale, un recueil de portraits, une charge et quoi encore ? Il n'en fallait pas tant pour faire un chaos. » Il y lit un écho de la querelle « qui dresse aujourd'hui l'élite intellectuelle des laïques [...] contre le clergé au sujet de l'enseignement⁸² ». De cet « ensemble raté », Dupuy retient pourtant une tentative sincère dont on devrait garder mémoire.

Un succès de librairie

L'échec indubitable de la censure épiscopale des *Demi-civilisés* se mesure à l'effet boomerang que provoque l'interdiction : « Sous l'attrait du fruit défendu, écrit Jean-Charles Harvey, le public prit d'assaut certaines librairies de la métropole⁸³ ». Dès 1934, l'éditeur Albert Pelletier se sert même du texte de la déclaration de Villeneuve comme

82. Peut-être cette dimension de la critique sociale faite par Harvey est-elle pertinente pour comprendre l'intérêt qu'on lui témoignera à la Révolution tranquille, alors qu'on réformera le système d'éducation.

83. Voir Jean-Charles HARVEY, « Introduction », *op. cit.*

publicité⁸⁴, qu'il insère à la fin des autres livres qu'il publie⁸⁵. L'impact de la censure est instantané, ainsi qu'en témoigne Albert Pelletier :

Depuis [l'interdiction,] j'ai vendu 430 exemplaires à Montréal : 147 hier, et le reste cet avant-midi. Il ne m'en reste plus un seul exemplaire ici. Un boom ! Une surprise ! Une réclame comme il ne s'en est jamais vu ! Je me demande si, en conscience, je ne dois pas payer une commission au Cardinal comme agent de publicité. Québec⁸⁶ en a acheté 900.

De plus, il semble y avoir eu deux tirages supplémentaires de mille exemplaires après l'événement⁸⁷.

L'une des conséquences de la censure est de provoquer un retournement de l'image de Jean-Charles Harvey auprès de la jeunesse. Lui qui passait, selon Marcel-Aimé Gagnon, « pour un "conformiste" qui s'en était tenu jusque-là aux "petits papiers commandés sur mesure et au style bien laqué"⁸⁸ » devient en quelques jours le modèle du rebelle contre le conservatisme. En 1939, Émile-Charles Hamel témoigne de l'emballement des étudiants pour l'œuvre : « On peut dire sans crainte d'exagération que tout ce qui, de la jeunesse canadienne de langue française, est le plus ardemment, le plus sincèrement jeune a lu *Les demi-civilisés*⁸⁹. » D'un geste, le cardinal-archevêque avait miraculeu-

84. Pendant toute l'année 1935, l'éditeur mentionne le roman parmi ses nouveautés dans une publicité en 3^e de couverture de la revue montréalaise *Les Idées* (vol. 1, n^{os} 1-6, janvier-juin 1935 et vol. 2, n^{os} 1-6, juillet-décembre 1935).

85. Par exemple dans *La Rivière-à-Mars* de Damase Potvin, aux Éditions du Totem, 1934, annexe, p. 15. En page titre de cette annexe, Pelletier écrit : « Les Éditions du Totem ne publient que les œuvres portant la marque du talent. Appréciations de quelques ouvrages parus. » Alors que pour les autres ouvrages, on reproduit des extraits de critiques, pour *Les demi-civilisés* n'apparaît que le texte de condamnation du cardinal, précédé de la notice : « Roman de 240 pages, prix 75 sous. » C'est tout dire.

86. Impossible de savoir s'il s'agit du gouvernement, de l'administration municipale ou des ventes chez les libraires de la ville. S'il s'agit du gouvernement, il en aurait acheté autant après avoir demandé la rétractation de Harvey ? S'agit-il d'une compensation ? Lettre d'Albert Pelletier à Alfred DesRochers, 28 avril 1934, Archives nationales du Québec — Sherbrooke, fonds Alfred DesRochers, cité in Liette BERGERON, « Les Éditions du Totem (1933-1938) », in Jacques MICHON [éd.], *L'édition littéraire en quête d'autonomie. Albert Lévesque et son temps*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 48.

87. Voir Liette BERGERON, « Les Éditions du Totem (1933-1938) », *op. cit.*

88. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

89. Voir Émile-Charles HAMEL, « La revanche d'un écrivain », in *Le Jour*, vol. 1, n^o 18, 14 janvier 1939, p. 1-2.

sement transformé le porte-parole du vieux gouvernement libéral en un populaire modèle de révolté contre l'autorité — un embrouillamini bien embarrassant pour la défense des bonnes mœurs.

Inscription dans l'histoire littéraire

Si le succès de vente du livre a donné quelque espoir de réhabilitation à Jean-Charles Harvey, l'histoire littéraire restera plutôt sévère envers son œuvre, quoique sympathique à sa cause. Ainsi, bien qu'à partir de la réédition du roman en 1962 les historiens lui témoignent plus de sympathie pour l'acte de courage qu'avait été la publication, ils considèrent toujours — sauf exception — que son œuvre est un roman manqué.

Dans les années trente, un premier historien, Jules Léger, reste gentil dans *Le Canada français et son expression littéraire*, refusant « de discuter les idées assez révolutionnaires que Harvey prête à son héros », mais s'intéressant à ce qu'il considère « un roman de mœurs riche en couleur et en psychologie⁹⁰ ». Camille Roy sera plus cinglant dans son *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, jugeant qu'il y a « trop de volupté » et un « symbolisme [qui] s'accompagne d'inconscience morale⁹¹ » dans les récits de Harvey.

Dans les années cinquante, Dostaler O'Leary associe le projet romanesque des *Demi-civilisés* à une quête de liberté. Selon lui, Harvey est le premier, dans l'histoire de notre roman, à traiter du « problème de l'homme ou des hommes qui veulent manifester librement leur liberté dans une société statique et conventionnelle⁹² ». En 1957, Samuel Baillargeon, tout en considérant que Harvey « sera toujours un mauvais maître à cause des licences qu'il prend avec la morale chrétienne » et parce qu'il « conçoit le roman comme un récit servant de *prétexte* à propager ses idées⁹³ », reconnaît que l'histoire littéraire

90. Voir Jules LÉGER, *Le Canada français et son expression littéraire*, Paris, Librairie Nizet et Bastard, 1938, p. 181-182.

91. Camille ROY, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, 20^e édition, Montréal, Beauchemin, 1956, p. 164.

92. Voir Dostaler O'LEARY, *Le roman canadien-français*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1954, p. 85-87.

93. En italique dans le texte.

doit retenir cet auteur « parmi les *meilleurs prosateurs* de l'époque⁹⁴ », notamment « à cause du remous que produisit, en 1934, son roman⁹⁵ ». Le renversement, opéré par l'histoire face aux œuvres censurées, trouve ici sa première manifestation : le roman *devrait obtenir* une place dans la série historique davantage pour *une question de réception* (le détour par la censure et le succès de librairie) que pour sa valeur intrinsèque⁹⁶.

Sur cette valeur, les historiens resteront fermes, convaincus de la piètre qualité de l'œuvre. Gérard Tougas trouve qu'il est à classer parmi les romans « les plus indigestes de la littérature canadienne⁹⁷ », notamment par sa lourdeur didactique. Roger Duhamel estime que Harvey s'empêtre « dans une intention démonstrative trop évidente⁹⁸ ». Gilles Marcotte juge que l'œuvre est « décevante, bizarre et fascinante à la fois », mais qu'elle témoigne d'une démesure, d'une violence et d'« une passion dévastatrice⁹⁹ » nouvelles dans les romans québécois. Quant à Laurent Mailhot, il constate avec méfiance que le romancier a un penchant pour « les hommes forts, les chefs, les libérateurs plutôt que les masses libérées ». La personnalité de Harvey cadre mal avec celle de ce héros de la pré-Révolution tranquille qu'on a tenté de faire de lui puisqu'il « se perd finalement » à partir des années cinquante dans l'« anticommunisme sommaire, [l']antiséparatisme, etc.¹⁰⁰ ».

Finalement et au cours des années, l'œuvre est consacrée parmi les classiques de la littérature québécoise lorsqu'elle entre, au terme d'une certaine croisade, au sein de la prestigieuse collection de la « Bibliothèque du Nouveau Monde ». Guildo Rousseau, l'auteur de *Jean-*

94. En italique dans le texte.

95. Voir Samuel BAILLARGEON, « Jean-Charles Harvey (né en 1891). Un romancier anticonformiste », in *Littérature canadienne-française*, Montréal, Fides, 1957, p. 280-284.

96. Bien avant Vatican II, Camille Roy et Samuel Baillargeon, tous deux clercs dans le diocèse de Québec, ne peuvent s'empêcher de parler du roman dans leurs manuels qui sont destinés à des adolescents, alors que la censure n'est pas encore levée. C'est là un autre signe de l'échec de la mise à l'Index.

97. Voir Gérard TOUGAS, *Histoire de la littérature canadienne-française*, op. cit., p. 139-140.

98. Voir Roger DUHAMEL, *Manuel de littérature canadienne-française*, Montréal, Les Éditions pédagogiques, 1967, p. 76-77.

99. Voir Gilles MARCOTTE, *Une littérature qui se fait. Essais critiques sur la littérature canadienne-française*, Montréal, HMH, coll. « Constantes », 1962, p. 22-25.

100. Laurent MAILHOT, *La littérature québécoise*, op. cit., p. 58.

Charles Harvey et son œuvre romanesque en 1969, de l'article du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* sur *Les demi-civilisés* en 1980 et de l'introduction à l'édition critique en 1988, considère que Harvey a été la victime « d'une disgrâce fatale » qui « a pendant longtemps servi de prétexte à un dénigrement et à une volontaire ignorance de son œuvre¹⁰¹ ». Il n'accepte pas le jugement porté par les critiques et les historiens sur le roman, qu'il tente de réhabiliter : « leur sévérité à l'endroit de l'auteur des *Demi-civilisés* n'a d'égale que le châtement qui lui fut infligé en avril 1934 ». Cette fois, le renversement est complet : l'œuvre censurée, en plus d'obtenir l'estime d'un public de librairie, la reconnaissance de l'histoire littéraire pour son audace, devrait même s'imposer pour des qualités formelles que les lecteurs n'auraient pas su discerner au cours des décennies.

Un héros de la pré-Révolution tranquille

Les marques du renversement de perspective se manifestent dès la réédition de 1962, alors que les critiques délaissent les questions morales pour s'intéresser au phénomène de réception qu'a engendré le roman lors de sa première publication¹⁰². Dans le communiqué de presse, l'éditeur ne parle ni des qualités formelles de l'œuvre, ni des idées qu'elle renferme : il ne compte que sur l'effet de la censure pour provoquer l'intérêt des lecteurs. On cherche aussi à faire du roman l'une des bornes qui marquent l'arrivée du Québec dans l'ère du changement des années soixante : « Vingt-huit ans plus tard, [...] personne ne songe, pour des raisons morales, à s'y objecter. Qui disait : "Rien ne change au pays de Québec"¹⁰³ ? » Soutenus par le discours de

101. Voir Guildo ROUSSEAU, « *Les demi-civilisés* », in Maurice LEMIRE [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II (1900-1939), Montréal, Fides, 1987, p. 343-349.

102. Seuls deux critiques s'opposent encore pour des raisons morales au roman : Romain LÉGARÉ, qui écrit en 1963 que l'« inopportune réédition en 1962 n'a constitué qu'un nouveau et cinglant défi au clergé » et Paul Gay qui reprend l'expression de LÉGARÉ tout en classant le roman parmi les livres « dangereux ». [Voir Romain LÉGARÉ, « Le prêtre dans le roman canadien-français », in *Culture*, vol. 24, n° 1, mai 1963, p. 6-7 ; Paul GAY, « Harvey, Jean-Charles. *Les demi-civilisés* », in *Lectures*, vol. 9, n° 1, septembre 1962, p. 16.]

103. [Anonyme], « Des spectacles et des lettres. La résurrection des *Demi-civilisés* », in *Le Nouveau Journal*, vol. 1, n° 106, 9 janvier 1962, p. 21.

l'auteur, les analystes font de Harvey un « précurseur de la Révolution tranquille », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Marcel-Aimé Gagnon, qui a toutes les qualités idéalisées d'un héros :

Nous voilà au cœur du problème historique des Canadiens français, au centre de la vie nationale du temps, au plus fort de la résistance, à la porte de la libération, à la fine pointe de la désillusion, à la seconde de vérité accablante, à la fois destructrice et libératrice ! [...] un homme osait parler, Jean-Charles Harvey¹⁰⁴.

De cet enthousiasme béat, il n'y a qu'un pas à franchir pour que la gloire du héros ne rejaillisse sur son roman. C'est ainsi que, par exemple, la « surabondance d'idées originales » l'aurait conduit à écrire un roman qui paraîtra désarticulé au premier abord, puisque l'intention qu'il dissimule reste pour nous insondable : « Je soupçonne que cette désintégration des éléments du roman entrainé dans les desseins de l'auteur », écrit Gagnon en 1970¹⁰⁵. Hermas Bastien place même ce roman au sommet de la production de l'avant-guerre : il est « infiniment supérieur à tous les points de vue à notre production romanesque de l'époque¹⁰⁶ ».

Les demi-civilisés apparaissent alors comme « le procès d'une génération », l'acte de courage d'un homme à qui les auteurs qui lui ont succédé doivent être reconnaissants. « Si notre jeune génération d'écrivains peut s'exprimer avec autant de liberté, lit-on dans *Le Quartier latin* en 1962, elle en est redevable en grande partie à M. Harvey qui le premier a osé prendre ouvertement position devant sa propre génération¹⁰⁷. »

Guido Rousseau participe avec zèle à ce mouvement de béatification. Pour lui, Max Hubert apparut à la jeunesse des années trente comme « le modèle de ses rêves [...] de ses désirs inavoués et inhibés¹⁰⁸ ». Harvey, devant porter sa « réputation de "mauvaise tête", de libre penseur, d'anticlérical et de gauchiste », a dû tomber trois fois, sur

104. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

105. *Ibidem.*

106. Étienne ROBIN [pseudonyme de Hermas Bastien], « La paille et le grain », in *L'Information médicale et paramédicale*, 20 janvier 1962, p. 21.

107. Voir Jacques TARDIF, « *Les demi-civilisés* ou le procès d'une génération », *op. cit.*

108. Voir Guido ROUSSEAU, « Introduction », *op. cit.*

le chemin de la Révolution tranquille : d'abord par la censure de son roman ; puis par l'obtention du poste de directeur du bureau de la statistique¹⁰⁹ ; enfin par sa destitution par le gouvernement de Duplessis en 1937. Au terme de son calvaire, Harvey se voyait intronisé en 1965 comme « l'un des rares témoins de la liberté¹¹⁰ » de cette époque.

Pourtant, Harvey, celui que Gagnon qualifie ici en 1965 de « gauchiste » et de héros de la liberté, avait dès les premiers moments signé sa démission envers le pouvoir clérical. Aussi, la conception de la liberté de Harvey se confond dans les années trente avec la sympathie trouble qu'il entretient avec le fascisme mussolinien. Il avait entre autres signé l'introduction en 1935 du premier numéro de la revue à la fois socialiste et fasciste d'inspiration mussolinienne *Les Cahiers noirs*, à la demande de Jean-Louis Gagnon lui-même qui voyait en lui « un des hommes les plus affranchis que nous ayons et celui qui sympathise le plus avec la masse de notre jeunesse errante ». Après le texte de Harvey, Gagnon concluait le sien en écrivant : « Le profil découpé par la louve s'allonge sur le monde, de Paris à Buenos Aires, comme de Madrid à Rome [d'où] monte le chant fasciste : Jeunesse ! Jeunesse ! Printemps de beauté¹¹¹ !... » Par la suite, Harvey se commitra dans quelques autres pamphlets politiques, dont *L'URSS, paradis des dupes* en 1947 et *Pourquoi je suis antiséparatiste* en 1962.

109. Il s'attendait plutôt à obtenir celui de conservateur de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, mais le cardinal Villeneuve s'y opposait.

110. Jean-Louis GAGNON, « Les commentaires de Jean-Louis Gagnon. Jean-Charles Harvey ou la vocation de la liberté », in *Le Journal de Montréal*, vol. 1, n° 199, 26 février 1965, p. 17.

111. Voir Jean-Louis GAGNON, « À nous (préface) », in Jean-Charles HARVEY, *Jeunesse*, Québec, les Cahiers noirs aux Éditions de « Vivre », 1935, p. 6-14.

Ce qu'en dit monsieur Jean-Charles Harvey

Malgré tout, je n'ai ni haine ni ressentiment. Je pardonne à tous mes ennemis. Dans la lutte que j'entreprends pour la vérité, j'oublie les personnes, je m'oublie surtout moi-même.

JEAN-CHARLES HARVEY, 1937¹¹².

Dans ses « confessions¹¹³ », ses « notes autobiographiques¹¹⁴ », l'introduction à l'édition de 1962 et dans les entrevues, Jean-Charles Harvey n'hésite pas à s'attribuer le rôle d'un martyr national, héros « condamné sans avertissement, sans explication, sans appel et sans savoir pourquoi [...] pour avoir voulu passionnément le vrai, le beau, le bon et le bien¹¹⁵. » Selon lui, il n'est pas possible en ce pays de « différer publiquement d'opinion » : « Plus il aura de talent, même de génie, écrit-il, plus [l'écrivain] sera en butte à la vendetta¹¹⁶. »

La condamnation de son roman lui paraît d'autant plus injuste qu'il n'aurait jamais essayé de pourfendre la religion, la morale publique ni même l'autorité cléricale¹¹⁷. Il se définit comme l'innocente victime d'un pouvoir aveugle, dont la censure des *Demi-civilisés* ne serait que la première attaque. La seconde serait sa destitution du poste de directeur du bureau de la statistique en 1937, emploi qu'il avait obtenu du premier ministre Taschereau en échange de sa soumission à l'autorité cardinale. Harvey refuse de voir dans ses positions constitutionnelles la raison de son renvoi¹¹⁸. Il dit même avoir appris

112. « Confession sans ferme propos », in *Le Jour*, vol. 1, n° 1, 16 septembre 1937, p. 2.

113. *Ibidem*.

114. Citées par Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

115. *Ibidem*. ; voir Jean-Charles HARVEY, « Introduction », in *Les demi-civilisés*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1962, p. 7-11.

116. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

117. « Je n'ai jamais attaqué la religion de mes pères et je ne l'attaquerai point. Je n'ai jamais porté atteinte, dans mes écrits, à la morale publique, la morale humaine et universelle. Je n'ai jamais élevé la voix contre l'autorité sacrée. Je n'ai même jamais fait d'anticléricalisme. » [Jean-Charles HARVEY, « Confession sans ferme propos », *op. cit.*]

118. Même Louis Dantin, pourtant modéré sur la question constitutionnelle, trouvera nécessaire de protester auprès de Harvey contre ce qu'il appelait : « votre campagne pour l'extension des pouvoirs fédéraux [qui] semblerait viser à l'extinction graduelle de la race canadienne-française », in *Le Jour*, vol. 1, n° 33, 30 avril 1938, p. 4. Il aurait été étonnant de voir Duplessis travailler avec Harvey, un homme aux idées opposées aux siennes sur la question de l'autonomie gouvernementale québécoise. Les souvenirs de Jean-Charles

« plus tard, que [sa] destitution était une suite de [ses] *Demi-civilisés*¹¹⁹ ». Enfin, la troisième étape de ce drame se jouerait en 1941 alors qu'il aurait été de nouveau la cible de l'épiscopat qui condamnait son journal *Le Jour*¹²⁰.

Passionné des « hommes forts » comme l'écrit Laurent Mailhot¹²¹, Harvey rêvait dès 1931 de mettre fin à ses liens avec le pouvoir et de devenir un *liberator*: « Mon rêve est de devenir chef de la génération nouvelle, qui ne demande qu'un nom, qu'un point de ralliement, pour se révéler¹²². » En littérature, il se voit comme celui qui a osé mener la lutte contre « la vogue de la *terroïromanie* »: « Je fus l'un des premiers, sinon le premier, à rompre avec la tradition », écrit-il en 1971. Cette opposition, et les effets qu'elle a provoqués chez les critiques et les historiens font que « de tous les romans publiés chez nous avant 1935, celui-là [*Les demi-civilisés*] est le seul qui ait survécu¹²³ », écrit-il. Enfin, il constate qu'après son roman, le clergé n'a pas osé s'attaquer de nouveau à l'œuvre d'un romancier: « Aurais-je été leur paratonnerre? » se demande-t-il publiquement en 1962¹²⁴.

Un anti-nationaliste

Il est certainement possible de poser Harvey en précurseur anti-terroiriste, notamment dans la querelle qui l'a opposé au romancier Harry Bernard; de démontrer qu'après l'embrouillement qu'a

Harvey concernant son renvoi sont confus. En 1937, il relate le scénario de cette mise à pied en ces termes: « Mais voilà que, le 13 janvier 1937, si j'ai bonne mémoire, un de mes amis me téléphonait. Il était sept heures du matin. "Est-ce vrai, dit-il, que tu as été destitué?". "Je n'en ai jamais entendu parler", répondis-je. "C'est dans le journal de ce matin", dit l'autre. La nouvelle était vraie. » [Jean-Charles HARVEY, « Confession sans ferme propos », *op. cit.*] Il écrira pourtant en 1962: « J'appris mon congédiement par radio, un soir, en famille. » [Voir Jean-Charles HARVEY, « Introduction », *op. cit.*]

119. Jean-Charles HARVEY, « Confession sans ferme propos », *op. cit.*

120. « *Le Jour* étant d'une moralité et d'un patriotisme douteux, nous nous étonnons que des catholiques s'en permettent la lecture. » [Jean PARÉ, « 1934. Bootlegger d'intelligence en période de prohibition », in *Le Nouveau Journal*, cahier « Lettres », vol. 11, n° 16, 20 janvier 1962, p. 3.]

121. Laurent MAILHOT, *La littérature québécoise*, *op. cit.*

122. Lettre du 2 mars 1931, Archives nationales du Québec — Sherbrooke, fonds Alfred DesRochers, cité in Guildo ROUSSEAU, « Introduction », *op. cit.*

123. Jean-Charles Harvey dans une lettre inédite du 14 février 1966, citée in Yvette GONZALO-FRANCOLI, « La double réception des *Demi-civilisés*. 1934 et 1962 », *op. cit.*

provoqué la déclaration de Villeneuve le clergé a été plus modéré dans sa volonté de punir les hérétiques littéraires; de montrer combien *Les demi-civilisés* doivent à des phénomènes de réception leur survie dans l'histoire. Cependant, le renversement qui a permis aux tenants de la Révolution tranquille de faire de Harvey l'une de leurs figures mythiques reste plus énigmatique. En effet, ce dernier est longtemps resté lié au pouvoir de Taschereau, auquel il s'est rapidement assujéti plutôt que de se dresser contre lui. L'auteur des *Demi-civilisés* s'est aussi opposé à certaines des valeurs sur lesquelles la Révolution tranquille s'appuyait, notamment le nationalisme, la défense des libertés collectives et la social-démocratie.

« Il est pour la liberté de presse quand ça fait son affaire », fulminera Valdombre en 1938 alors que Harvey venait de refuser de publier dans *Le Jour* une lettre d'Alfred Laliberté qui contredisait son opinion sur la musique française¹²⁵. Dans les années trente, le discours crâneur de l'auteur des *Demi-civilisés* fait des vagues. Un étudiant écrit dans *Le Quartier latin* que Harvey est « de l'espèce révolutionnaire », mais « nous savons qu'il ne révolutionnera rien, lui aussi le sait, [et] tout ce tapage qu'il fait autour de sa triste personne est agaçant¹²⁶ ». Il lui reproche de vouloir « remettre de l'ordre partout. Pas l'ordre de tout le monde. Son petit ordre à lui¹²⁷ ».

La réédition du roman en 1962 et le renversement de sympathie dont elle témoigne en faveur de l'œuvre censurée permet de masquer le fait que Harvey s'était vite incliné face au pouvoir civil et religieux. Déjà en 1922, Harvey avait choisi de renier son roman *Marcel Faure* en échange d'un emploi au *Soleil* de Québec. Seule l'intervention de

124. Voir Jean-Charles HARVEY, « Introduction », *op. cit.*

125. Voir Alfred LALIBERTÉ, « Musique. Lettre de M. Alfred Laliberté à Jean-Charles Harvey », in *Les Pamphlets de Valdombre*, vol. 2, n° 8, 1938, p. 359-375.

126. André Belleau écrira en 1980 que le roman propose une « glorification paradoxale de l'origine » en dénonçant et valorisant à la fois l'idée de « demi-civilisés » : « Quel lecteur naïf a pu naguère croire que le titre du roman de Harvey était une injure ? » écrit-il. [Voir André BELLEAU, *Le romancier fictif. Essai sur la représentation de l'écrivain dans le roman québécois*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 1980, 155p.]

127. Luc BÉLIVEAU, « Harvey vs Valdombre », in *Le Quartier latin*, vol. 21, n° 1, 7 octobre 1938, p. 4.

Camille Roy sauva le roman de l'autodafé¹²⁸. Quant aux *Demi-civilisés*, une lettre révélée par Liette Bergeron en 1994 nous apprend que l'éditeur avait demandé l'approbation du clergé avant de le faire paraître : J'ai « soumis les épreuves à trois prêtres montréalais qui en ont permis la publication », écrit Albert Pelletier en 1934¹²⁹.

Aussi, il semble que les représentants du pouvoir, s'ils avaient décidé d'être fermes envers le « porte-parole du parti¹³⁰ », ont tenté d'atténuer les effets de leur réprobation. C'est ainsi qu'en échange du retrait de son roman et de sa démission du *Soleil*, Jacob Nicol et les représentants du premier ministre Taschereau lui offrent une indemnité de six mois de salaire et la promesse d'une place de choix dans la fonction publique. Le cardinal Villeneuve s'opposera par la suite à ce que Harvey obtienne le poste de bibliothécaire de l'Assemblée, mais ne fera pas objection à ce qu'on le nomme chef du bureau de la statistique.

En 1942, Harvey écrit n'avoir pas encore réussi à se débarrasser « des toxiques nationalistes qui voyagent dans le sang canadien-français et qui obnubilent parfois la raison¹³¹ ». Amer face à ce que Dantin appelle « les étroitesse du parti au pouvoir », son journal, *Le Jour*, mènera une campagne contre le gouvernement provincial en faveur d'une centralisation accrue au parlement fédéral. Poli, Dantin écrit à son ami que ce « remède pourrait aller trop loin » et « devenir

128. Guildo Rousseau écrit : « Et voilà que la direction du *Soleil* veut s'assurer de la valeur morale du roman. Présenté à l'abbé Antonio Huot, alors censeur du journal, *Marcel Faure* est jugé comme un "mauvais livre [qui] ne devrait pas être en librairie". Surpris et effrayé, Harvey, néanmoins, ne se tient pas pour battu : il en appelle de ce jugement à l'esprit plus critique de l'abbé Camille Roy, qui lui répond : "Ce livre n'est pas pour tous, mais il serait regrettable qu'il fût retiré du marché." La réponse de l'abbé Roy parut satisfaire les autorités du journal, qui s'apprétaient, disait-on dans les cercles littéraires de Québec, à rembourser le coût de l'édition et à la brûler... » « *Marcel Faure* », in Maurice LEMIRE [dir.], *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, op. cit., p. 660.

129. Lettre à Alfred DesRochers du 28 avril 1934, Archives nationales du Québec — Sherbrooke, fonds Alfred-DesRochers cité in Luc BERGERON, « Harvey vs Valdombre », op. cit. Peut-être les prêtres de Québec auraient-ils voulu qu'on les consulte aussi...

130. Voir Guildo ROUSSEAU, « Introduction », op. cit.

131. « En quoi suis-je un impérialiste ? » dans *Le Jour*, 1942, p. 3 [sans référence précise] cité in Guildo ROUSSEAU, *Jean-Charles Harvey et son œuvre romanesque*, op. cit.

une cause de regrets¹³² ». Harvey, qui s'opposait ainsi au duplessisme, se mettait à dos les intellectuels progressistes, parmi lesquels André Laurendeau¹³³. Par la suite, il prendra des positions de plus en plus radicales, « anticomunistes¹³⁴ » et « anti-séparatistes¹³⁵ ». Son combat en faveur des droits individuels l'a amené à se méfier de toutes les idéologies qui mettent l'accent sur les valeurs collectives.

Un mauvais roman qu'il faut lire

Un roman exécration, *Les demi-civilisés*, marque,
en 1934, une première volonté de rupture.

JEANNE LAPOINTE, 1954¹³⁶.

Yvette Gonzalo-Francoli fait bien ressortir, dans une étude de 1982, la différence paradoxale entre les réceptions de 1934 et de 1962 des *Demi-civilisés*. Dans un premier temps, les critiques se désolaient qu'un romancier de talent se brise les os en cherchant à tout prix à s'opposer au pouvoir clérical, ce qui risquait de les priver de nouvelles œuvres. Dans un second temps, « dans les années soixante, on assiste à un revirement total de la situation. Ce n'est plus pour son "style" qu'Harvey est loué, mais uniquement pour ses idées révolution-

132. Louis DANTIN, « Opinion de Louis Dantin », in *Le Jour*, vol. 1, n° 33, 30 avril 1938, p. 4.

133. Voir André LAURENDEAU, « À propos de *Ton histoire est une épopée*. Un historien selon le cœur de Jean-Charles Harvey », in *L'Action nationale*, vol. 18, n° 3, novembre 1941, p. 190-218.

134. Deux critiques marxistes dénonceront dans *Parti pris* les positions de Harvey dans son roman. Luc Dufresne trouve que les personnages ont un « mépris pour le commun des gens », tandis que Paul Chamberland juge que « Jean-Charles Harvey pose facilement au champion de l'antiracisme, mais il suffit de scruter d'un peu près ses écrits pour y déceler une attitude de pensée foncièrement raciste » [en caractères gras dans le texte]. [Voir Luc DUFRESNE, « Québec chez Harvey et Lemelin. *Les demi-civilisés* », in *Parti pris*, vol. 2, n° 9, mai 1965, p. 31-36 ; voir Paul CHAMBERLAND, « Chronique de l'information. M. Jean-Charles Harvey, un "mystique de la race" », in *Parti pris*, vol. 1, n° 6, mars 1964, p. 55-58.]

135. Voir Jean-Charles HARVEY, *Pourquoi je suis anti-séparatiste*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1962, 125 p.

136. Voir Jeanne LAPOINTE, « Quelques apports positifs de notre littérature d'imagination », in *Cité libre*, vol. 10, 1954, p. 17-24 [repris in] Gilles MARCOTTE [éd.], *Présence de la critique*, Montréal, HMH, 1968, p. 103-120.

naires¹³⁷. » On reconnaît alors qu'il s'agit d'une œuvre esthétiquement secondaire dans la série historique romanesque québécoise, mais que l'auteur y faisait preuve d'un militantisme original. Cet intérêt pour ses idées au détriment de son art attristait Harvey, qui aurait aussi aimé être un grand romancier¹³⁸.

Devenue avec le temps « un classique du genre scandaleux¹³⁹ », l'œuvre est perçue comme « un roman à thèse qui reflète davantage des dons de polémiste que de romancier¹⁴⁰ ». Pour les lecteurs des années soixante, « *Les demi-civilisés* n'est plus à la mode, sa coupe est de 1934 », comme l'écrit Jean Paré. Il est fabriqué, la vie est y pastiche et « baroquement plâtrée sur les idées ». « Mais il reste, précisément, ces idées¹⁴¹. » Au fond, on se dit qu'il s'agit d'un mauvais roman qu'il faut tout de même lire. Le détour par la censure assure à l'œuvre une sympathie contre l'excessive autorité qu'exerçait dans les années trente la triple alliance : le roman devient le symbole d'un changement de garde.

Une borne au tournant de 1934

L'année 1934 constitue un seuil dans la littérature québécoise. Jacques Blais, dans *De l'Ordre et de l'Aventure*, a démontré à quel point cette année marque, notamment en poésie mais aussi pour tout le champ littéraire, une charnière fondamentale. D'une part, une génération formée de René Chopin, Robert Choquette, Alfred DesRochers, Jovette Bernier et Louis Dantin interrompent leurs projets d'écriture. D'autre part, de nouveaux courants s'élèvent avec Saint-Denis Garneau, Anne Hébert, Rina Lasnier et Alain Grandbois. Tout à coup, le Québec semble s'ouvrir sur le monde alors que ses écrivains commencent à recevoir un accueil plus favorable dans la francophonie¹⁴². Plusieurs événements marquants bousculent l'évolution

137. Voir Yvette GONZALO-FRANCOLI, « La double réception », *op. cit.*

138. Voir notamment Jean-Charles HARVEY, « Témoignages de romanciers canadiens-français », *op. cit.*

139. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

140. Voir Jacques TARDIF, « *Les demi-civilisés* ou le procès d'une génération », *op. cit.*

141. Jean PARÉ, « Que reste-t-il des *Demi-civilisés* vingt-huit ans après ? », in *Le Nouveau Journal*, cahier « Lettres », vol. 11, n° 16, 20 janvier 1962, p. 3.

142. Notamment grâce à Pierre Dupuy et à Jules Léger, tous deux futurs ambassadeurs.

littéraire: la traduction des poèmes de Walt Whitman par Rosaire Dion-Lévesque, la publication mythique des *Poèmes* d'Hankéou d'Alain Grandbois, la parution d'*Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon, le lancement de *L'Ordre* d'Olivar Asselin, la fondation par des jeunes des revues *La Relève* à Montréal et *Vivre* à Québec. La parution cette même année du dernier roman censuré de la littérature québécoise, *Les demi-civilisés*, s'ajoute donc à une longue liste d'événements qui bouleversent la vie littéraire québécoise.

« Au creux de nos saharas intellectuels », écrit Jean-Louis Gagnon, « la publication des *Demi-civilisés* eut l'effet d'un manifeste¹⁴³. » Pour Louis Dantin, cette parution aura au moins servi à démontrer que « la liberté de penser et d'écrire, en l'an 1934, est encore chez nous lettre morte¹⁴⁴! » Au-delà de sa valeur esthétique, le roman prendra pour l'histoire une « valeur de témoignage¹⁴⁵ ».

L'œuvre permet de mesurer le conformisme de la production de l'époque: « N'ayant aucun idéal à se mettre sous la dent, écrit Marcel-Aimé Gagnon, [les lecteurs] saisirent à deux mains ce fruit défendu et le dévorèrent¹⁴⁶. » Le roman marque une date à la fois dans l'histoire du roman et dans celle de la conquête de la liberté d'expression. Aussi permet-il, dans l'histoire des idées, d'« évaluer le chemin parcouru depuis les années trente¹⁴⁷ ».

De manière plus générale, l'œuvre sert aussi de borne dans le vaste changement qui s'opère autour de 1934 dans la vie culturelle et littéraire du Québec. N'ayant aucun événement marquant, aucun ouvrage rassembleur, aucun mouvement esthétique d'importance qui

143. Voir Jean-Louis GAGNON, « Journalisme. Mort d'un homme libre », in *Sept Jours*, n° 18, 14 janvier 1967, p. 9-10.

144. Voir Louis DANTIN, « Exclusif au Devoir », *op. cit.*

145. Voir Madeleine DUCROCQ-POIRIER, *Le roman canadien*, *op. cit.*

146. Voir Marcel-Aimé GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur*, *op. cit.*

147. Les auteurs de l'*Histoire de la littérature canadienne-française* (1968) écrivent: « On ne saurait exagérer l'importance des romans de Harvey, *Les demi-civilisés* surtout [...] dans l'histoire des idées. [...] En revanche, la valeur littéraire de ces œuvres, surtout en tant que romans, est médiocre. Elle n'est même pas sensiblement supérieure à celle de nos romans du XIX^e siècle » [en italique dans le texte]. [Voir Gérard BESSETTE, Lucien GESLIN et Charles PARENT, *Histoire de la littérature canadienne-française*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1968, p. 406-412; voir Yvette GONZALO-FRANCOLI, « La double réception », *op. cit.*]

puisse permettre d'établir la frontière d'une périodisation à ce moment, les historiens se sont rabattus sur le roman de Jean-Charles Harvey, non pour sa valeur intrinsèque, mais pour son rôle de révélateur d'un climat intellectuel en métamorphose. Pour Gilles Marcotte, selon qui notre roman « n'a réussi à naître qu'aux environs de 1925 », deux dates clés sont à retenir dans cette première phase : 1933 pour *Un homme et son péché* et 1934 pour *Les demi-civilisés*. Quant à Jeanne Lapointe, elle voit dans la parution de ce « roman exécrationnel » la « première volonté de rupture », un tournant qui prend une « allure insurrectionnelle¹⁴⁸ ».

Censure et renversements

Pour l'histoire littéraire, l'un des effets les plus paradoxaux de la censure est le renversement aveugle qu'elle opère en faveur des œuvres prohibées. Dans sa thèse sur « Le pouvoir lecteur » portant sur la censure de *Madame Bovary* et de *La Scouine*, Annie Alexandre écrit :

Il est prudent de s'interroger sur cette remarquable pacification des textes littéraires qui suscitèrent lors de leur première réception tant de controverses, et qui valurent tant d'injures à leurs auteurs. La critique contemporaine oublie les censeurs parce que l'ancien débat, qu'on ne se donne même pas la peine de rapporter, est tranché d'avance, contre le censeur et en faveur de l'artiste qui a l'estime de notre époque¹⁴⁹.

Cet oubli et ce renversement de sympathie a notamment permis aux *Demi-civilisés* de survivre malgré une désorganisation manifeste du système de réception à la parution¹⁵⁰, et à Jean-Charles Harvey de devenir l'un des héros de la Révolution tranquille alors que ses positions divergeaient de celles des meneurs du « Maîtres chez nous ».

Au départ, l'interdiction de Jean-Marie Villeneuve a bouleversé le système de réception en imposant à l'auteur et aux critiques un

148. Voir Jean-Charles FALARDEAU, *Imaginaire social et littérature*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, p. 31-38.

149. Annie ALEXANDRE, « Le pouvoir comme lecteur », *op. cit.*, p. 6.

150. La condamnation du roman est à l'origine de cette désorganisation, puisqu'elle empêche le déroulement normal du processus critique et la production d'un discours synthétique sur l'œuvre.

embargo qui les empêchait de se prononcer librement sur le roman dans les journaux et revues. Le processus normal de réception, à partir de critiques à la parution jusqu'à la production d'un discours unifié et synthétique sur l'œuvre, a été ici brutalement interrompu. Par la suite, le succès de l'œuvre dans les librairies montréalaises a donné au roman une séduisante valeur de scandale, ce qui en a nourri la légende pendant quelques années, sans toutefois en assurer le procès critique. Enfin, la réédition en 1962 a permis d'enrichir le discours révolutionnaire tranquille du récit d'un précurseur qui aurait lutté en pleine « grande noirceur » pour la liberté d'expression et contre l'hégémonie du pouvoir religieux.

Les changements survenus dans l'horizon d'attente du genre permettent en partie d'expliquer, comme le propose Jauss¹⁵¹, la permutation des réceptions de 1934 et de 1962. Dans sa perspective, l'intérêt renouvelé pour une œuvre dans différents contextes idéologiques et esthétiques devient un signe de sa richesse. Cependant, s'interpose dans le cas des *Demi-civilisés* un phénomène particulier lié au renversement opéré par l'histoire littéraire devant les œuvres censurées. Ici, les effets de la censure permettent à une œuvre de survivre pour des motifs qui n'ont pas directement à voir avec l'horizon d'attente du genre. Le roman est devenu le contre-témoignage d'une époque noire que le discours révolutionnaire posait comme révolue et face à laquelle il cherchait à se distancier. Bannis par une société désormais honnie, réfugiés de l'insupportable « grande noirceur », *Les demi-civilisés* s'auréolent ainsi du lustre annonciateur d'un temps nouveau. Ironiquement, le roman doit à la maladresse de Jean-Marie Villeneuve sa survie dans l'histoire littéraire.

151. « La résistance que l'œuvre nouvelle oppose à l'attente de son premier public peut être si grande, qu'un long processus de réception sera nécessaire avant que soit assimilé, ce qui était à l'origine inattendu, inassimilable. » Hans Robert JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978, p. 67.